



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-168

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), M. BREGEARD, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), MM. VALOIS, PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-169

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), M. BREGEARD, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), MM. VALOIS, PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

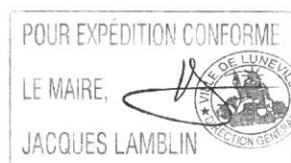
**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-170

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), M. BREGEARD, Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), MM. VALOIS, PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ECOLE DE MUSIQUE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Ville de Lunéville a, parmi ses objectifs, le souci de dynamiser la vie et les pratiques musicales, et notamment de :

- favoriser l'accès au plus grand nombre aux activités musicales ;
- dispenser un enseignement de qualité et développer les pratiques musicales des habitants de la commune ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux besoins nouveaux, en direction des jeunes notamment.

Une convention tri-partite a été rédigée afin de définir d'une part le cadre de l'intervention de l'Ecole de Musique, notamment dans les structures gérées par le Centre Communal d'Action Sociale, et d'autre part les engagements des trois signataires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve la convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Ecole de Musique ci-joint,

- autorise le Maire à signer ladite convention,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016, fonction 311, nature 6574, enveloppe 3495.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-171

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – PROPOSITION DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI DANS LE CADRE DU SDCI

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2016, ci-annexé, porte schéma départemental de coopération intercommunale. Il intègre deux amendements au précédent projet de schéma.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyant notamment que cet arrêté de projet doit être soumis pour accord aux communes concernées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale résultant de la fusion de la communauté de communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la communauté de communes de la Mortagne, et de Réhainviller issue de la communauté de communes du Val de Meurthe, tel que précisé dans l'arrêté préfectoral ci-annexé.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la communauté de communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la communauté de communes de la Mortagne, et de Réhainviller issue de la communauté de communes du Val de Meurthe, tel que précisé dans l'arrêté préfectoral ci-annexé.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-172

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : RESTAURANT MUNICIPAL – AJOUT D'UN NOUVEAU TARIF RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le contrat liant la Ville à la société Daltys pour la mise à disposition de distributeurs de boissons au centre techniques municipal, aux serres municipales ainsi qu'au restaurant municipal, a récemment été revu en raison de l'inadéquation, sur le dernier lieu, entre l'offre proposée et les besoins relevés.

La nouvelle machine, non autonome, qui sera prochainement installée au restaurant municipal, impliquera que les clients achètent leur dosette de café auprès du régisseur habilité.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif unitaire de la dosette de café à 0,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve la fixation du tarif unitaire de la dosette de café proposée au restaurant municipal à 0,40 € TTC,
- précise que la recette sera imputée nature 7066, fonction 251, enveloppe 109.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-173

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – COMITE DE PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2016 **RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville s'est réuni le jeudi 31 mars 2016 sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet et de Monsieur le Maire de Lunéville.

Il a été procédé, à cette occasion, à l'examen des dossiers susceptibles de bénéficier d'un financement du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et, pour certains d'une subvention exceptionnelle de la Ville.

La répartition des crédits décidée par le Comité de Programmation et de Suivi du Contrat de Ville est annexée à la présente délibération.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette programmation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte la programmation de la session 2016 du Contrat de Ville indiquée dans le tableau joint,
- autorise le versement des subventions municipales exceptionnelles indiquées dans le tableau joint pour un montant de 11 650 € et précise que les crédits sont prévus nature 6574, fonction 523, enveloppe 23157,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-174

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – ENGAGEMENT D'ACQUERIR – PLACE CLARENTHAL **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

La Ville et le Ministère de la Défense sont en discussion depuis plusieurs années au sujet de la cession d'une fraction du quartier Clarenthal correspondant à la place publique et à la voirie.

Un accord a été trouvé entre les deux parties pour une cession des parcelles cadastrées section AC n° 645, 675 et 676 au profit de la commune à l'euro symbolique. En effet, compte tenu des règles d'urbanisme en vigueur et de leurs caractéristiques, la valeur vénale de ces terrains a été estimée à un euro par les services de France Domaine.

Cet ensemble a fait l'objet, par les services du Ministère, d'une étude historique et technique de pollution pyrotechnique qui n'a pas révélé d'activités ou d'événements susceptibles d'avoir occasionné une telle pollution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'engagement d'acquérir joint aux présentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer l'engagement d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n° 645, 675 et 676 au prix d'un euro, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,

- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016, nature 2111, fonction 90, enveloppe 1943.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-175

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : ASSURANCES – CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2017, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 et son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986, la Ville de Lunéville expose :

- l'opportunité pour elle de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- la Ville de Lunéville charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée,

- précise que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

. agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maladie professionnelle, maternité, disponibilité d'office, invalidité,

. agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

. durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017

. régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-176

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : COMPLEXE SPORTIF CHARLES BERTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION AUDIT ENERGETIQUE **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

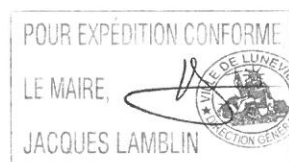
Dans le cadre du projet de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte, un audit énergétique d'aide à la décision doit être engagé afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie et les actions à mettre en oeuvre pour une maîtrise des consommations économiquement rentable en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) soutient financièrement cette démarche d'audit énergétique du patrimoine bâti s'il est réalisé selon un cahier des charges défini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- sollicite auprès de l'ADEME une demande d'aide pour financer cette étude énergétique,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2016, enveloppe 22098, nature 2313, opération 1502.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-177

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A DES TRAVAUX REALISES SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE GAZ **RAPPORTEUR : M. FRASNIER**

Conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport ou de distribution d'électricité et de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret précité, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de revaloriser la redevance automatiquement chaque année par application du linéaire des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-178

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE **RAPPORTEUR : M. BARDOT**

1 – TENNIS CLUB LUNEVILLE

Le Tennis Club Lunéville organisera au stade Fenal son tournoi annuel Open du 13 juin au 3 juillet, sur les courts en terre battue, qui réunira quelque 250 participants.

A cet effet, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 6 000 euros.

La Commission propose une subvention de 500 €.

2 – ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE

L'Entente Sportive Lunéville Sixte organisera :

- un Tournoi Régional U 13 au Stade Fenal le 4 juin, qui regroupera plusieurs centaines de jeunes âgés de 10/11 ans,
- un Tournoi Futsal Interrégional U 15 courant décembre au complexe sportif Charles Berte.

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces deux manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de ces deux manifestations s'élève à 6100 €.

La Commission propose une subvention de 350 € pour le Tournoi Régional U 13 et une subvention de 300 € pour le Tournoi futsal U 15.

3 – VEDETTE CYCLO LUNEVILLOISE

La Vedette Cyclo Lunévilloise organisera le 6^{ème} Grand Prix Cycliste Gilbert Bauvin le 16 juin 2016, avenue de Lattre de Tassigny. Cette épreuve, composée de 65 tours de 1km, réunira l'élite régionale.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 2 090 €.

La Commission propose une subvention de 800 €.

4 – FOOTBALL CLUB LUNEVILLE

Le Football Club de Lunéville organisera deux tournois à destination des jeunes au mois de juin :

- Le 9^{ème} « Challenge Michel Dufay » aura lieu le 11 juin prochain sur les terrains annexes du Stade Fenal. Ce tournoi U10 et U11, de niveau régional, regroupera 32 équipes de jeunes.
Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 5 770 €.
- La seconde édition du Tournoi Interrégional U12 sur le terrain d'Honneur du Stade Édouard Fenal le 18 juin prochain. 16 équipes de haut niveau en provenance d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté et du Luxembourg s'affronteront lors de cette journée.
Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 5 700 € .

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces deux manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 300 € pour le 9^{ème} « Challenge Michel Dufay » et une subvention de 300 € pour la seconde édition du tournoi interrégional U12 du 18 juin.

5 – ASA STANISLAS

L'ASA Stanislas organisera du 13 au 16 octobre prochain la Finale de la Coupe de France des Rallyes. Cette manifestation de niveau nationale regroupera les 10 meilleurs équipages des 20 comités régionaux du sport automobile.

Plusieurs milliers de spectateurs sont attendus dans notre ville pour assister à cet événement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 253 000 €.

Afin d'organiser au mieux cette épreuve, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 3 000 €.

1 – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Le club d'athlétisme de Lunéville organisera le 27 mai 2016 au Stade Édouard Fenal son meeting.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 4 050 €.

La Commission propose une subvention de 200 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne prend pas part au vote),
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide d'attribuer

- 500 € au Tennis Club Lunéville,
- 650 € à l'Entente Sportive Lunéville Sixte,
- 800€ à la Vedette Cyclo Lunévilloise,
- 600 € au Football Club de Lunéville,
- 3 000 € à l'ASA Stanislas,
- 200 € au Lunéville Athletic Club.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-179

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : SPORTS – CONVENTION TYPE OPERATION SPORTS VACANCES **RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Le service des Sports propose à chaque période de vacances scolaires des animations sportives pour les 4/16 ans, gratuites, animées par les associations de la commune.

Afin de clarifier les rôles de chacun, un modèle de convention type a été rédigé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- autorise le Maire à signer la convention « Sports Vacances ».

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-180

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. HAUVILLER), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. PATENAY.

ETAIT ABSENTE : Mme FLEURANTIN.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 mai 2016.

OBJET : SPORTS – CRITERES D'ELIGIBILITE – PRIMES MONTEE, DEPLACEMENT
CHAMPIONNATS DE FRANCE ET FRAIS DE FORMATION
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Le service des Sports soutient financièrement les associations sportives de la ville en subventionnant les frais de déplacement en championnat de France, en versant une prime de montée aux sports collectifs et en participant aux frais de formation des encadrants et arbitres.

Afin d'officialiser et de mettre à jour les critères d'éligibilité à ces aides financières, un travail a été mené en concertation avec l'office des sports de Lunéville.

Il en résulte une grille qui sera transmise à toutes les associations sportives de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- valide les critères d'éligibilité au versement de ces aides financières.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze mai deux mille seize.

